



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-ouest

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 02-2026

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, le 25 mars 2026 :

*Règlement n° 02-2026 modifiant le règlement 09-2023
constituant un comité administratif*

Ce règlement vise à uniformiser la durée des mandats des membres de l'ensemble des comités de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Ce règlement est disponible au bureau de la MRC d'Abitibi Ouest, situé au 11, 5^e Avenue Est à La Sarre, aux jours et heures d'ouverture du bureau, et sur le site Internet de la MRC, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 26 mars 2026

Normand Lagrange
Greffier-trésorier
Directeur général